

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS  
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2022

N° de délibération : 42/2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Nevers, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 27 VOTANTS : 34
DATE DE LA CONVOCATION	22/09/2022
VOTE	POUR : 34 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Étaient présents :**

Adrien AUFEVRE, Michel BARRIERE, Fabrice BERGER, Patrick BONDEUX, Hicham BOUJLILAT, Philippe CORDIER, Françoise CROTTET-FIGEAT, Manuel DE JESUS, Christophe FRAGNY, Rose-Marie GERBE, Guy GRAFEUILLE, Jean-Louis GUTIERREZ, Eric GUYOT, Françoise HERVET, Isabelle KOZMIN, Raymond LE VAN, Emmanuel LOCTIN, Jacques MERCIER, Michel MONET, Rémy PASQUET, Alexis PLISSON, Olivier SICOT et Christine VINGDIOLET

**Étaient présents en tant que suppléants :**

Jean-Luc CLEAU, Maurice MALETRAS, Patrick RAPEAU et Pascale SIMONNET

**Étaient représentés (pouvoirs) :**

Isabelle BONNICEL a donné pouvoir à Guy GRAFEUILLE  
Sylvie CANTREL a donné pouvoir à Manuel DE JESUS  
Daniel GILLONNIER a donné pouvoir à Patrick BONDEUX  
Julien JOUHANNEAU a donné pouvoir à Olivier SICOT  
Yves RAVET a donné pouvoir à Françoise CROTTET-FIGEAT  
Denis THURIOT a donné pouvoir à Fabrice BERGER  
Sylvie THOMAS a donné pouvoir à Eric GUYOT

Monsieur Fabrice BERGER est nommé secrétaire de séance.

## OBJET : Demande de subvention expérimentation Ville à Joie 2023

Ville à Joie est une initiative qui vise à ramener des services de proximité et du lien social dans les territoires qui en ont perdus. Pour cela, elle organise une tournée itinérante multi-services où s'installent sur la place de la commune, le temps d'un après-midi ou d'une soirée, des services de proximité variés (santé, administration, sport, prévention...), des commerces et des animations (spectacles, démonstrations, débats...).

Une tournée pilote a été effectuée en 2021 sur le Pays Val de Loire Nivernais (6 communes) puis en 2022 sur l'ensemble de la Nièvre (17 communes sur le Val de Loire Nivernais). Globalement couronnée de succès, elle a montré que Ville à Joie trouvait son public sur le territoire vis-à-vis des mairies, services et habitants. Elle a également montré qu'il y avait matière à augmenter la qualité du dispositif sur la fréquentation et les services en diminuant la fréquence des dates et en capitalisant sur les apprentissages de 2022.

Pour 2023, il est envisagé une tournée sur 3 mois (de début janvier à début avril) :

- ✓ 22 dates sur le territoire couvrant 16 villages avec 1 ou 2 passages chacun ;
- ✓ Une tournée plus riche en ingénierie et recherche permettant de mener :
  - une amélioration des stands de services pour favoriser leur fréquentation, avec une véritable réflexion avec les services concernés ;
  - la mise au point d'un stand "Première orientation Services Publics" fait par Ville à Joie visant à promouvoir dans les petits villages les France Services déjà existants. Il s'agit d'essayer de capter un public qui ne se rend pas actuellement dans les maisons France Services ;
  - la mise au point de nouvelles animations exclusives mobilisables toute l'année pour favoriser la fréquentation.

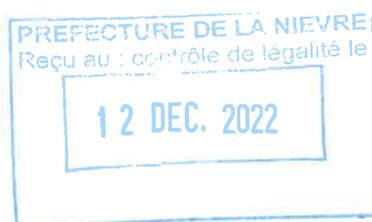
Le plan de financement prévisionnel pour 2023 est le suivant :

Dépenses		Financements	
Prestation	31 500 €	FNADT (50%)	15 950 €
		Fonds d'Appui Territoires Innovants Seniors (30%)	9 250 €
		Autofinancement (20%)	6 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 500 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- valide les plans de financement prévisionnels ;
- autorise le Président à solliciter les subventions et à signer tous les documents liés à ces demandes.

Le Président,  
Eric GUYOT



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 07 décembre 2022